



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 13 juillet 2021

10 MESURES POUR LES 100 PREMIERS JOURS : C'EST PARTI !

Lors de la campagne électorale, la nouvelle Majorité départementale Pour l'Isère s'est engagée auprès des Isérois à mettre en place 10 mesures les 100 premiers jours du nouveau mandat. Aussi, dès ce vendredi, en séance publique, seront soumises au vote de l'Assemblée départementale deux premières mesures qui seront effectives dès la rentrée scolaire prochaine pour les collégiens isérois : la cantine à 2 euros et la licence sportive à moitié prix.

Comme la Majorité Pour l'Isère s'y était engagée durant la campagne électorale, les familles des collégiens isérois vont pouvoir bénéficier de plusieurs mesures dès cette rentrée de septembre. Objectif ? leur redonner du pouvoir d'achat.

La cantine à 2 euros dès septembre

Finies les grilles tarifaires compliquées dépendant du nombre de repas pris par semaine et du quotient familial de chaque famille ! La cantine sera désormais à 2 euros pour tous les collégiens des 97 établissements publics gérés par le Département, quel que soit le revenu des familles, quel que soit le nombre de repas pris par semaine.

Une mesure forte et pérenne, estimée à un engagement annuel d'environ 8 M€ pour le Département, qui vise à soutenir la classe moyenne, à travers les compétences du Département, et qui bénéficiera à toutes les familles, ouvrant ainsi la demi-pension au plus grand nombre.

En 2020-2021, le repas valait entre 2,30 euros (pour les collégiens inscrits 5j/semaine ayant le quotient familial le plus bas) et 6,70 euros (pour le ticket à l'unité), en sachant que le coût total d'un repas pris en charge par le Département s'élève à 7,30 €.

Demain, une famille de deux parents qui gagne chacun le SMIC (1 231 €) avec deux enfants qui mangent tous les jours à la cantine (180 jours par an) et qui payait jusqu'ici 3,40 euros le repas, fera une économie de 504 euros par an, avec le passage aux 2 euros. De même, une famille de deux parents gagnant chacun 1 600 € par mois et qui payait jusqu'ici 3,61 € le repas fera une économie de 579,60 € par an.

En Isère, au cours de l'année scolaire 2020-2021, 37 500 collégiens sur 52 000 étaient inscrits à la demi-pension, soit 70 % des collégiens, ce qui représente la distribution de 5,2 millions de repas par an. Demain, les familles qui n'avaient pas inscrit leurs enfants en raison du coût du repas pourront le faire.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La baisse du tarif ne se fera évidemment pas au détriment de la qualité de l'alimentation. Les repas resteront les mêmes. Si la part de local et de bio a progressé sous le précédent mandat passant à 33,5 % de local et 26,5 % de bio, l'objectif est d'atteindre le 100 % local ou bio d'ici à la fin de ce nouveau mandat. Il s'agit de privilégier la qualité, les circuits courts, tout en soutenant l'agriculture locale.

Des licences sportives à moitié prix, un pass'culture qui double

Cette année scolaire, le Département propose aux familles des 64 000 collégiens isérois (tous secteurs confondus, public ou privé), sans condition de ressources, deux chèques revalorisés dans le Pack'loisirs.

D'une part, le pass'sport permettra d'obtenir le financement par le Département de 50 % du coût des licences sportives des collégiens qui peuvent être prises auprès de 2200 partenaires sportifs (à noter que toute association sportive peut devenir partenaire). D'autre part, le pass'culture, bon de réduction pour une inscription à une activité culturelle annuelle, doublera, passant de 15 à 30 euros cette année.

Et pour éviter que l'achat du pack'loisirs (à hauteur de 8 euros) puisse être un quelconque obstacle au bénéfice de la licence sportive à moitié prix, le Département remboursera son coût à toute famille qui prendra une licence pour son enfant. Les familles bénéficieront ainsi d'un soutien financier améliorant leur pouvoir d'achat et les associations sportives seront soutenues pour retrouver des adhérents. Avec la crise sanitaire, certains clubs ont perdu 20 à 30 % de leurs licenciés.

Pour favoriser également l'inscription des collégiens à une activité culturelle annuelle (école de musique, bibliothèque, théâtre... en association, structure communale ou intercommunale) le pass'culture sera doublé, passant de 15 à 30 euros.

Pour obtenir ce Pack'loisirs avant la mi-septembre, les familles devront en faire la demande par internet (www.isere.fr/pack-rentree) avant le 15 août. Sinon, elles pourront le commander jusqu'au 31 octobre 2021. Il sera distribué directement dans l'établissement scolaire (à partir de la 2e quinzaine de septembre).

Pack' et pass : ce qui change

Le Pack' rentrée regroupe l'ensemble des offres et services du Département de l'Isère à destination des collégiens et de leur famille.

Jusqu'ici, il comprenait 3 services : le Pack'loisirs (7 pass ou chèques donnant accès à 56 euros de bénéfices), le Pack'restauration (une aide au financement de la cantine selon le quotient familial) et le Pack'transport (l'inscription au transport scolaire gratuit, sous conditions).

A partir de cette rentrée de septembre, il n'existera plus de Pack'restauration. Le Pack'transport ne connaît pas de changement, même si la gestion revient à la Région à partir de cette rentrée. Quant au Pack'loisirs, il continue d'avoir 7 pass ou chèques mais la teneur des pass'sport et pass'culture diffère.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jusqu'ici le pass'sport était une réduction de 15 € pour une inscription annuelle à une activité sportive (association, structure communale ou intercommunale). Cette année, il représentera une économie de 50 % de la licence sportive (et des cours obligatoires, si le sport l'exige).

Quant au pass'culture, bon de réduction pour l'inscription du collégien à une activité culturelle annuelle, seule sa valeur diffère, passant de 15 à 30 euros.

A noter, que l'an dernier, près d'un collégien sur deux a profité des réductions du Pack'loisirs pour un accès facilité à la culture et au sport.

Changement de Vice-président

La séance publique sera l'occasion de procéder à un ajustement de l'exécutif départemental. Le conseiller du canton de Vienne-1, Christophe Charles, remplacera sa binôme Martine Faïta en tant que Vice-président en charge de l'action sociale, de l'insertion et du logement. Un rapport modificatif en ce sens sera soumis à l'Assemblée départementale ce vendredi.

« Deux semaines seulement après la mise en place de l'exécutif du Département [élection du Président et des Vice-présidents], nous sommes opérationnels et mettons en place les premières mesures promises aux Isérois lors de la campagne. Notre objectif principal, à travers la cantine à 2 euros et la licence sportive prise en charge à 50 %, mesures qui s'appliqueront dès cette rentrée scolaire, c'est de faire gagner du pouvoir d'achat aux familles iséroises, dans la mesure de nos compétences. Et particulièrement à celles qui sont « trop riches pour être pauvres et trop pauvres pour être riches » et qui sont souvent les laissées pour compte du système de redistribution », souligne le Président Jean-Pierre Barbier.

« La cantine à 2 euros, c'est l'ouverture de la demi-pension au plus grand nombre, c'est une manière de redonner de la liberté aux familles pour lesquelles la cantine était devenue trop chère et à celles qui mettaient déjà leurs enfants en demi-pension. C'est une mesure qui touche le quotidien des familles et qui ne se fera pas bien évidemment, au détriment de la qualité des repas servis », précise Cathy Simon, Vice-présidente en charge de l'éducation.

« 50 % en moins sur une licence sportive annuelle sans plafonds, sans exceptions, c'est énorme d'une part, pour les familles des collégiens qui la prendront et d'autre part, pour les associations sportives qui ont vraiment besoin d'un coup de pouce pour attirer de nouveau les licenciés. Qui plus est, cette mesure favorise la santé et le bien-être des jeunes, et participe à promouvoir les vertus du sport », ajoute Martine Kohly, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports.